

**Communiqué de presse**

*Pour diffusion immédiate*

**Stratégie québécoise sur les aires protégées - Protéger le bassin versant de la Rivière Dumoine : Un bon pas vers l'avant !**

Mayo, QC, le 14 mai 2008 - La Société pour la nature et les parcs du Canada – section Vallée de l'Outaouais (SNAP-VO) tient à féliciter le Gouvernement du Québec et surtout la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Madame Line Beauchamp, pour ses actions prises aujourd'hui, en faveur de la protection de la Rivière Dumoine et de la consolidation du réseau d'aires protégées du Québec.

La rivière Dumoine draine un remarquable bassin versant à l'état sauvage au sud-ouest du Québec. Elle tire sa source en pleine forêt boréale de la réserve faunique La Vérendrye pour se jeter dans la rivière des Outaouais à environ 200 kilomètres en amont de la région d'Ottawa/Gatineau.

**La Dumoine, c'est :**

- La dernière rivière sauvage dans le sud du Québec sans barrage hydroélectrique;
- La plus grande superficie de forêt boréale méridionale non fragmentée au Québec;
- Une rivière renommée pour son importance récréotouristique;
- Un corridor naturel significatif d'une importance considérable qui défend un lien écologique entre la réserve faunique de La Vérendrye au nord du parc Algonquin, lui-même lié au corridor Algonquin-Adirondacks (A2A), et les Appalaches au sud.

Selon le Directeur général de la SNAP-VO, John McDonnell, « la protection intérimaire annoncée aujourd'hui assurera la sauvegarde de l'une des dernières régions sauvages du Québec tout en offrant une opportunité de diversification économique pour les municipalités de la région du Pontiac souffrant toujours des effets de la crise forestière ».

Bien que la SNAP se réjouisse de la mise en réserve de 1500 km<sup>2</sup> de territoire pour fins d'une grande aire protégée, il reste que cette annonce protège qu'environ 34% du bassin versant de la Rivière Dumoine. La SNAP maintient qu'il faut mettre en réserve un territoire beaucoup plus vaste que celui que l'on a proposé ce matin. En effet, on recommande une aire protégée d'au moins 2900 km<sup>2</sup> afin de bien protéger le bassin versant de la rivière Dumoine, ses peuplements forestiers rarissimes et anciens tout en conservant la connectivité entre les forêts mixtes de la Vallée de l'Outaouais et la forêt boréale au nord ce qui permettra aux organismes de se déplacer dans le paysage pour répondre à leurs besoins tout en s'adaptant aux effets des changements climatiques que l'on anticipe.

De plus, il reste plusieurs sites à protéger dans la région de l'Outaouais. On se souvient qu'en 2005, suite à la tenue d'ateliers communautaires, la SNAP-VO publia un rapport (disponible au [www.cpaws-ov-vo.org](http://www.cpaws-ov-vo.org)) où l'on identifia dix sites « incontournables » à protéger en Outaouais dont la rivière Noire, la rivière Coulonge, certaines sections de la Rivière Gatineau, une péninsule du lac-en-Cœur ainsi qu'un site exceptionnel dans le secteur du lac Vert et du lac des Trente-et-uns-milles.

La SNAP avec ses 20,000 membres, compte 13 sections régionales à travers le Canada, dont la section Vallée de l'Outaouais basée à Ottawa-Gatineau, et un bureau national aussi à Ottawa, plus de 50 employés et des centaines de bénévoles sont engagés dans la conservation du territoire.

La SNAP agit comme leader au niveau national et provincial / territorial dans l'établissement de l'agenda pour la conservation de la nature. Depuis 1963, la SNAP a joué un rôle prépondérant dans la protection de plus de 45 millions d'hectares de milieux sauvages à travers le Canada – une superficie atteignant presque sept fois l'envergure de la Nouvelle-Écosse.

-30-

**Informations et demandes d'entrevue :**

John McDonnell

Directeur général

(613) 232-7297 ou (819) 281-6700

[jmcdonnell@cpaws.org](mailto:jmcdonnell@cpaws.org)